

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 195 Vœu relatif à la circulation du métropolitain la nuit dans Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le souhait de la Maire de Paris de rendre les transports en commun gratuits dans Paris et l'annonce d'une étude pour en mesurer le coût ;

Considérant qu'à Barcelone, Londres, New-York, Washington ou encore Berlin les métros circulent la nuit du vendredi et du samedi et les veilles de jours fériés ;

Considérant la politique menée de réduction de la place de la voiture dans Paris ;

Considérant que l'attractivité d'une ville dépend également de sa vie nocturne et que pour conserver son rang Paris doit envisager l'extension des horaires du métro la nuit, en fin de semaine et les veilles de jours fériés ;

Considérant le nombre croissant de Parisiens et de franciliens travaillant en horaires décalés et la nécessité d'adapter l'offre de transports à la demande des Parisiens ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris des 14 et 15 novembre 2011 demandant que la Ville saisisse le STIF pour ouvrir une étude sur le sujet ;

Considérant le vœu déposé par les représentants de Paris en Conseil du STIF du 1er octobre 2014 et adopté à l'unanimité, demandant la réalisation par le STIF d'une « étude permettant de chiffrer et de vérifier la faisabilité technique et organisationnelle d'une augmentation d'amplitude nocturne des transports en commun (plusieurs scénarios) » ;

Considérant le vœu n° 10 adopté par le Conseil de Paris en juin 2014 relatif aux horaires de circulation du métro parisien ;

Considérant le vœu de l'Exécutif n° 92 en réponse au vœu du groupe RC-CI déposé lors du Conseil de Paris de juillet 2016 relatif au développement de l'offre de transports en commun de nuit en Ile-de-France ;

Laurence GOLDGRAB, Buon TAN et les élus du groupe RG-CI, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris, dans le cadre d'une étude lancée sur la gratuité des transports en commun, étudie le coût de l'extension des horaires des transports en commun la nuit, en fin de semaine et les veilles de jours fériés.